



TANGARA digital

L'entreprise apprenante

Programme formation

Vous trouverez dans ce livret l'ensemble des informations concernant nos offres de formation

- A- Qui sommes-nous ?*
- B- Notre offre*
- C- les programmes*
- D- Nos engagements qualité*
- E- Accessibilité aux personnes en situation de handicap*
- F- Les méthodes pédagogiques*
- G- Évaluation de l'efficacité de la formation*
- H- Les moyens pédagogiques et techniques*
- I- Les tarifs*
- J- Le règlement intérieur*

Nous restons à votre disposition pour vous apporter les informations qui vous manquerez.

N'hésitez pas à nous contacter :

- par mail à l'adresse mc.frendo@tangaradigital.com*
- Par téléphone au 06 73 74 59 85*

Bonne formation

Marie-Christine FRENDOD

(mise à jour le 1 janvier 2026)
TANGARA consulting

SARL capital 1000€, siren 484 373 204 00011 APE 741G - TVA intracommunautaire : FR66484373204
4 place Paul Doumer Arles 13200 - F - + 33 (0)6 73 74 59 85

« Véritable capital humain, les compétences constituent un enjeu stratégique majeur face aux transformations numériques, environnementales et sociétales »

A. Qui sommes-nous ?

Marie-Christine FRENDÖ, responsable de TANGARA digital consulting, DEA sciences de gestion, conseil et formatrice depuis 30 ans, a acquis une forte expertise du monde du tourisme dans ses 20 premières années d'activités de conseil ainsi qu'une forte expertise du monde digital à la direction d'une Université Privée internationale d'informatique délivrant un titre RNCP niveau 6, en tant que directrice de campus, professeur référent en management IT et responsable VAE.

<https://www.linkedin.com/in/marie-christine-frendo-16220373/?originalSubdomain=fr>

B. Notre offre

Nous intervenons uniquement en intra entreprises et plus spécifiquement dans le cadre de l'enseignement supérieur pour lequel nous avons développé une offre sur mesure pour faire face aux enjeux d'un développement multi- sites.

Dans le cadre de développement multi sites, l'enjeu majeur de votre établissement est de doter vos partenaires et leurs collaborateurs des compétences pédagogiques essentielles pour garantir une transmission homogène des savoirs en respectant les modalités pédagogiques et la philosophie de votre groupe.

Pour répondre à ces enjeux, nous vous proposons une « formation de formateur », totalement personnalisée, flexible, modulable dont les contours seront définis avec vous. Les principaux sujets abordés : votre groupe, sa philosophie, votre public et ses attentes, votre communauté et ses attentes, le respect de votre syllabus et de vos méthodes pédagogiques tant sur la conception d'un cours que son delivery, l'amélioration continue...

C. Les programmes

Vous bénéficierez de programmes individualisés bâtis à partir de vos besoins réels face à votre stratégie. Les objectifs, dates, lieux et durées seront ainsi définis ensemble.

D. Nos engagements qualité

(mise à jour le 1 janvier 2026)

TANGARA consulting

SARL capital 1000€, siren 484 373 204 00011 APE 741G - TVA intracommunautaire : FR66484373204

4 place Paul Doumer Arles 13200 - F - + 33 (0)6 73 74 59 85

Membre de la Charte syndicale des Formateurs et Consultants, nous partageons la même vision et respectons les deux chartes CSFC : charte de Déontologie et charte de Qualité Professionnelle. Nous attachons une attention particulière aux 3 engagements suivants.

Écoute, conseil et suivi des clients et stagiaires

Dès le premier contact, nous prenons en compte votre situation et vos besoins.

Un référent conseil vous est alors affecté lequel conduit précisément avec vous lors d'un rendez-vous l'analyse de vos besoins qui donne lieu à une première proposition de programme. Il y a autant d'aller-retours que nécessaires afin de garantir l'adéquation de la formation avec vos besoins.

Dès le début de la formation, un positionnement des différents participants est effectué par le formateur lui permettant d'adapter au mieux l'intervention à chacun. Le formateur s'engage à assurer un suivi personnalisé à distance par mail pendant les 4 semaines qui suivent la formation. (Réponse sous 24heures).

Qualité des intervenants

Les intervenants sont sélectionnés, sur CV et entretien, en fonction de leurs compétences théoriques mais également professionnelles dans un champ similaire ou proche de la problématique à résoudre ainsi que de leurs diplômes et expérience en coaching ou formation.

Les formateurs s'engagent personnellement dans un process de veille et de formation continue, soit en participant à des stages soit en participant à des congrès, séminaires, soit en publiant des articles.

Un résumé du formateur est inclus dans le programme, le CV détaillé peut être donné sur demande.

Amélioration continue

Dans le cadre d'une politique d'amélioration continue, TANGARA digital consulting mène principalement trois actions :

- Mesure de la satisfaction auprès des participants à la formation
- Revue des programmes et méthodes d'apprentissage
- Communication de ces actions une fois par an aux parties prenantes

Chaque formation ou accompagnement VAE fait l'objet d'un questionnaire qualité (2 dans le cadre d'un accompagnement VAE, l'un en milieu de parcours, l'autre en fin de parcours).

TANGARA digital

Une évaluation à postériori de la formation et de ses effets en termes de compétences réelles mises en œuvre en entreprise est réalisée 3 mois après la fin de la formation auprès du stagiaire et du prescripteur (entreprise).

Un questionnaire d'évolution professionnelle est envoyé aux stagiaires une fois par an.

TANGARA digital consulting prend en compte chacune des remarques et procède ainsi à l'amélioration de ses process.

TANGARA digital consulting est engagé dans un process de veille technologique qu'il partage avec ses formateurs, réoriente ainsi si besoin ses programmes d'intervention.

TANGARA digital consulting réunit une fois par ses parties prenantes afin de partager l'ensemble de ces informations et communique ces informations aux institutionnels via le bilan pédagogique et financier.

Taux de satisfaction

En formation intra entreprise, les participants ont donné un taux de satisfaction de 100% tant au niveau du programme, que des méthodes d'intervention et de la qualité de l'intervenant.

En séminaires en écoles d'enseignement supérieur, les étudiants apprécient à 98% la méthode pédagogique alternant mises en situation et apports théoriques dans un contexte d'actualité ainsi que la qualité, disponibilité et présence de l'intervenant

E. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le référent handicap est Marie-Christine FRENDY

Dans le cadre de formation intra entreprise, le référent handicap validera avec l'entreprise les spécificités du handicap de la personne concernée et méthodes proposées de sorte que la personne concernée puisse bénéficier pleinement de la formation. Il en sera de même dans le cadre de séminaires en écoles d'enseignement supérieur ou universités.

F. Les méthodes pédagogiques

Les programmes de formation sont définis conjointement avec l'entreprise à partir d'objectifs précis d'acquisition de compétences.

La pédagogie est de forme formation action, privilégiant l'interaction, les mises en situation. Chaque module théorique est animé par des cas pratiques, des simulations. Les participants sont au cœur de la pédagogie. Les supports sont fournis aux participants sous format électronique. L'évaluation des compétences acquises sera effectuée tout au long de la formation après chaque mise en situation.

G. Évaluation de l'efficacité de la formation

Nous évoluons à la fois la satisfaction du stagiaire ainsi aussi l'utilité de sa formation :

(mise à jour le 1 janvier 2026)
TANGARA consulting

SARL capital 1000€, siren 484 373 204 00011 APE 741G - TVA intracommunautaire : FR66484373204

4 place Paul Doumer Arles 13200 - F - + 33 (0)6 73 74 59 85

- Auto-positionnement en début de stage avec le formateur
- Validation des acquis tout au long du stage, par des mises en situation et bilan final en fin de stage
- Mesure de la satisfaction en fin de stage (par questionnaire)
- Mesure des effets de la formation 3 mois après la fin du stage (par questionnaire) au stagiaire et au prescripteur (entreprise)
- Suivi de l'évolution professionnelle du stagiaire (1 fois par an)

H. Les moyens pédagogiques et techniques

Les stagiaires recevront par mail tous les supports et documentation avant l'entrée en formation. Des supports complémentaires pourront être adressés par le formateur en cours de formation. L'entreprise s'engage à fournir une salle disposée en U, équipée d'un vidéo projecteur et d'un paperboard. Dans le cas d'accueil de public en situation de handicap le formateur et l'entreprise étudieront les meilleures réponses possibles.

I. Les tarifs

Un prix forfaitaire (hors frais de déplacement du formateur et location de salle si la formation n'est pas dispensée dans l'entreprise) de 600€ HT sera appliqué par journée de formation.

TANGARA digital consulting répond aux obligations de la formation professionnelle et aux besoins de financement des candidats

- Certifié QUALIOPI pour la formation

J. Le règlement intérieur

ARTICLE1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

ARTICLE 2 - Hygiène et sécurité

Les formations se faisant intra entreprise, les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'entreprise.

Pour les formations à distance ou par téléphone, ce point ne applique pas.

ARTICLE 3 - Horaires

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires tels que définis dans le programme ou redéfinis d'un commun accord directement avec le formateur, notamment pour les formations par téléphone ou à distance.

En cas d'absence ou de retard, le stagiaire en avertira son formateur.

Une feuille de présence sera signée par le stagiaire par demi journée .

Pour les formations à distance, les rendez-vous seront consignés et donneront lieu à une attestation de présence.

ARTICLE 4 - Équipement

Le stagiaire arrivera avec tous les documents ou matériels précisés dans le programme. Dans le cas où l'organisme de formation apporte les éléments nécessaires, chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'Organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Dans le cas d'une formation à distance par téléphone, le stagiaire s'assurera d'une bonne connexion téléphonique et internet au moins 5 minutes avant le début de la formation.

ARTICLE 5 - Documentation

Tout support écrit ou numérique est protégé par le droit d'auteur et ne doit pas faire l'objet de copies ou transmission à un tiers non stagiaire de cette même session de formation.

ARTICLE 6 - Accès à une plateforme de formation

Dans le cas d'un accès à une plateforme de formation accessible avec un code individuel donné au stagiaire, ce dernier n'a pas le droit de donner son code à une tierce personne.

ARTICLE 7 - Tenue et comportement

Les stagiaires doivent avoir une tenue convenable conformément au règlement intérieur de l'entreprise. Leur comportement doit être correct et respectueux.

ARTICLE 8 - GARANTIES DISCIPLINAIRES

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même

(mise à jour le 1 janvier 2026)

TANGARA consulting

SARL capital 1000€, siren 484 373 204 00011 APE 741G - TVA intracommunautaire : FR66484373204

4 place Paul Doumer Arles 13200 - F - + 33 (0)6 73 74 59 85

temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Les formations étant inférieures à 500 heures, il n'y a pas de délégué de stagiaire.

ARTICLE 9- Publicité

Le présent règlement est adressé à tout stagiaire avant la signature de la convention.

Il rentre en vigueur à partir du 1 septembre 2017.